

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Dispositifs PEPITE et PREPITE 2018 - AMU.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 50 000 € au bénéfice d'Aix-Marseille Université pour le compte du SUIO - Pépite Paca Ouest pour les dispositifs PREPITE (30 000 €) et PEPITE (20 000 €),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions spécifiques, dont les projets sont joints au rapport.

La dépense correspondante, soit 50 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget Départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée